

Paris, le 10 septembre 2008

à Monsieur Augustin de Romanet Directeur Général de la Caisse des Dépôts

Objet : Demande d'ouverture de négociations.

Monsieur le Directeur Général,

En tant qu'organisation syndicale attachée au dialogue social constructif, la CFTC vous demande d'ouvrir, le plus rapidement possible, des négociations avec les partenaires sociaux pour envisager, d'une part, les modalités de prolongement des garanties collectives incluses dans l'actuel accord cadre dont le terme est fixé au 31 décembre 2008 et, d'autre part, d'élaborer un calendrier de négociations sur les thèmes sociaux d'actualité, qu'ils découlent de la promulgation de la loi de modernisation de l'économie ou des engagements pris par la Direction sur le protocole de fin de conflit conclu le 29 mai 2008.

Il vous appartiendra naturellement de définir la forme que devra revêtir le ou les accords proposés à la signature des syndicats (accord-cadre ou accords spécifiques). Comme vous le savez, la CFTC sera davantage attentive au contenu qu'au contenant. Nous préférons, pour notre part, des accords majoritaires gages de stabilité sociale, qu'un accord-cadre minoritaire, revendiqué à corps et à cris par ceux-là mêmes qui, soit ne le signent jamais par tradition, soit s'abstiennent par stratégie bien comprise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Syndicat CFTC, Le Secrétaire Général,

Laurent GUERET